

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 15 juillet 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014**

**2014 DUCT 1031** Signature d'une convention avec l'association Le petit Ney pour l'attribution d'une subvention (4.000 euros).

**Mme Pauline VERON, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 24 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention avec l'association "Le petit Ney" et lui propose l'attribution de la subvention correspondante ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 30 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 5e commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association "Le petit Ney".

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 4.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2014 à l'association "Le petit Ney" (10506 / 2014-03470 / 2014-03500), dont le siège social est situé au 10, avenue de la Porte Montmartre (18e).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14007 "Provision pour subventions de fonctionnement au titre de l'animation locale", du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014 et années suivantes, sous réserve de la décision de financement.